

Sécurité

M. Howie a déclaré qu'il ne veut excuser aucune illégalité et qu'il ne préconise pas la suppression de «toute allégation légitime d'activités répréhensibles de la part de la GRC ou de tout autre organisme fédéral».

C'est gentil de sa part.

L'article poursuit:

Mais c'est au gouvernement fédéral, dit-il, de défendre la réputation du corps policier et de prendre toute mesure corrective qui pourrait se révéler nécessaire et il blâme le gouvernement Trudeau d'avoir donné à la GRC un mandat très vaste, autant sur le plan de la sécurité nationale qu'intérieure, sans lui donner les directives, l'appui juridique et les ressources économiques nécessaires pour le remplir.

Il est bien connu à la Chambre que l'opposition aurait pu assister à trois séances d'information sur la sécurité nationale et les députés du comité permanent de la justice et des questions juridiques peuvent, n'importe quand, lorsqu'ils le désirent, avoir des réunions d'information avec les inspecteurs principaux de la sécurité dans la Fonction publique.

Je fais allusion à M. Robin Bourn et au major général Dare. Ces rencontres ont eu lieu au moins trois fois à des dates que je connais, à savoir le 24 mai 1973, le 2 mai 1974 et le 7 mai 1975. A ma connaissance et d'après les recherches que j'ai pu effectuer ces derniers jours, ils n'ont pas daigné assister à de telles rencontres sur les questions de sécurité depuis cette date. Le premier ministre (M. Trudeau) a eu la courtoisie d'offrir au chef de l'opposition la possibilité d'être mis au courant des questions de sécurité nationale, offre qui n'a pas été acceptée par ce dernier. Le chef de l'opposition a jugé bon de faire au moins deux grands discours à la Chambre au cours des dernières semaines sur l'inconscience du gouvernement et de la GRC concernant les questions de sécurité nationale alors qu'il ne sait même pas de quoi il parle.

● (2142)

Nous avons entendu l'opposition dire à plusieurs reprises aujourd'hui qu'elle n'a aucunement voulu condamner la GRC. Elle prétend appuyer cette même GRC. Tenons-nous-en aux faits tels qu'ils sont relatés. Voyons le discours fait le 31 octobre dernier par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosby). Je vais vous citer ce qu'il a déclaré à la page 496 du *hansard*:

... je dis qu'on doit la mater, la mettre au pas.

Cela ne constitue pas une condamnation de la GRC d'après ces gens-là. Ils vont devoir trouver un apologiste expérimenté pour essayer de faire disparaître cette déclaration.

Le député de Brant (M. Blackburn) a déclaré ceci:

Qu'allons-nous dire aux jeunes Canadiens lorsque des agents de police, à qui leurs supérieurs ont demandé d'enfreindre la loi, sont exonérés de tout blâme alors qu'un jeune garçon de 14 ou de 17 ans se voit infligé deux jours, deux semaines, deux mois de détention ou toute autre peine pour avoir pénétré avec effraction dans un immeuble public ou une maison privée.

Personne de notre côté de la Chambre n'approuve le fait d'enfreindre la loi. Il existe un principe du droit criminel appelé le droit de poursuite. Il permet à un agent de police qui poursuit un criminel de continuer à le faire même si cela signifie entrer par effraction dans une résidence ou un édifice ou même dépasser les limites du secteur où il est de faction.

Au Nouveau-Brunswick, par exemple, la police locale a maintenant l'autorisation de poursuivre hors des limites de son

[M. Dionne (Northumberland-Miramichi).]

secteur pour faire une arrestation. Le moment est peut-être venu d'appliquer cette théorie à la force de sécurité du pays. Cependant, c'est une question que je laisse à ceux qui sont plus qualifiés que moi pour interpréter la loi.

Examinons d'autres déclarations des députés de l'opposition. Le 31 octobre, le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) a dit:

Le solliciteur général n'a cessé de nous répéter que ce groupe n'était pas un groupe opérationnel. Nous ne sommes pas dupes. Comme l'a démontré mon collègue du Yukon, ce groupe est vraiment un corps policier opérationnel. Il recrute et forme des agents qui agissent au sein des syndicats et dans les universités, infiltre les organismes de droite et de gauche, les encourage à manifester dans les rues et les incite à commettre en général des actes illégaux.

Ce sont là des accusations très graves. Elles ont été portées par des députés de l'opposition qui se donnent bien du mal aujourd'hui pour prétendre qu'ils appuient la GRC. Aujourd'hui, ils nous ont mis au défi de citer un cas où ils ont condamné la GRC. Je prétends que c'est là une condamnation.

Il a ajouté:

Nous avons maintenant une idée du type de forces de sécurité qui opèrent dans notre pays et je pose la question suivante: pourquoi est-il parfois nécessaire, comme le dit le premier ministre, que ces organismes enfreignent les lois?

C'est une question légitime, à laquelle le gouvernement a bien voulu répondre. Plus loin dans son discours, il a déclaré:

Au cours du débat ce soir, plusieurs députés ont déclaré qu'ils témoigneraient à la Commission royale pour révéler certaines machinations machiavéliques.

D'après eux, nos forces policières et nos forces de sécurité sont machiavéliques.

Ces machinations ne sont pas l'œuvre de l'opposition, mais du gouvernement et de certains exaltés qui font partie du groupe de l'analyse de la sécurité au cabinet du solliciteur général.

Bien des accusations ont été lancées ici aujourd'hui. Je le répète, l'opposition a tenté de peine et de misère de se peindre du blanc immaculé du lys. Cependant, leurs pinceaux étaient en si mauvais état qu'elle n'a réussi qu'à se barbouiller.

Dans son discours d'aujourd'hui, le chef de l'opposition a préjugé des résultats de la Commission McDonald chargée d'examiner les activités de la GRC et des services de sécurité. Il a affirmé que le premier ministre avait déjà déclaré que le gouvernement suivrait les conseils des conseillers juridiques de la Couronne. C'est vrai qu'il a fait cette déclaration. Elle est fort compréhensible. En fait, si un ministre agissait sans l'avis des conseillers de la Couronne, l'opposition pousserait des cris d'indignation.

Quand le premier ministre affirme qu'il consultera les conseillers juridiques de la Couronne, le chef de l'opposition est offusqué. Il semblerait que le premier ministre, le solliciteur général (M. Fox) et le ministre de la Justice (M. Basford) devraient prendre des décisions juridiques sans devoir compter sur l'avis de leurs conseillers.

Selon lui, le premier ministre serait à construire un paravent à l'intention du solliciteur général avant qu'il ne témoigne devant la Commission McDonald. Il y a quelques jours, l'opposition s'est indignée du fait que le premier ministre avait dit qu'elle avait pu monter certains coups louches. Ces gens-là peuvent se permettre des accusations trompeuses, mais dès qu'une accusation provient de ce côté-ci de la Chambre, nos vis-à-vis se scandalisent. Leur indignation est sans limite.